

Maternelle obligatoire pour entrer en primaire

La ministre Milquet prépare un décret qui conditionnera l'entrée en première primaire à 220 demi-jours de présence en maternelle

Amener les enfants à fréquenter l'école dès 5 ans, peu d'élus francophones s'y opposeront. Sauf qu'abaisser l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans dépend du gouvernement fédéral et que le souhait des francophones s'est toujours heurté, jusqu'ici, au désintérêt des Flamands. La majorité PS-cdH (FWB) a peut-être trouvé la parade : la ministre Milquet va proposer un décret qui prévoira, comme condition d'inscription en première primaire, 220 demi-jours de présence obligatoire en maternelle.

L'abaissement de l'âge obligatoire de scolarité, un monstre du Loch Ness ! L'enseignement dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais l'obligation scolaire (6 ans) est coulée dans la Constitution. Baisser l'âge dépend du gouvernement fédéral et ne peut se décider sans l'aval des Flamands.

Cette demande de longue date d'un « paquet » d'élus francophones, y compris de l'actuelle ministre de l'Éducation cdH, Joëlle Milquet, est toujours restée lettre morte. Ce mardi, la Commission de l'éducation du parlement de la FWB se penche, à nouveau, sur une proposition de résolution de la majorité PS-cdH qui veut abaisser l'âge de l'obligation à 5 ans. Ces élus souhaitent donc que le

gouvernement de Paul Magnette incite le gouvernement fédéral de Charles Michel à abaisser cet âge. Plus facile à dire qu'à faire... À moins que la Fédération ne trouve une parade pour obtenir l'abaissement de cet âge dans les faits.

On apprend ainsi que Joëlle Milquet prépare une mesure spécifique qui devrait passer en gouvernement en mai. Elle assortirait l'inscription en 1^{re} primaire d'une condition de participation à un certain nombre de demi-jours en maternelle. Combien ? La ministre partirait sur 220 demi-journées.

Si l'enfant ne répond pas à la condition, pas d'inscription en primaire ? Pas si vite. Ses parents pourraient interpellier la ministre de l'Éducation, mais ils devraient motiver leur demande d'inscrire leur enfant en 1^{re} primaire. En cas de refus ministériel, les parents seraient tenus d'inscrire leur enfant en 3^e maternelle... Même s'il a l'âge d'entrer en primaire.

96 % À L'ÉCOLE À 5 ANS

Attention, rien n'est coulé dans le bronze : il s'agit de pistes et M^{me} Milquet reste ouverte à la discussion, notamment sur les 220 demi-jours. « Mais le principe est celui-là et il dénote un souhait manifeste d'avancer sur ce dossier pour scolariser tous les élèves dès l'âge de 5 ans », note un proche du dossier. « Les groupes de la majorité veulent

faire en sorte que lorsqu'il s'inscrit en primaire, un enfant ait déjà fréquenté l'école maternelle. Les absences des élèves en maternelle peuvent causer un retard scolaire important au moment de l'entrée en primaire. Un tel retard est parfois difficile, voire impossible à combler par la suite », soulignent Marie-Martine Schyns et Mathilde Van Dorpe (cdH), Caroline Désir et Jean-Pierre Denis (PS), qui défendront le dossier au parlement francophone ce mardi.

Dans l'opposition, le député Jeholet (MR) avait déjà annoncé de longue date son intention de voir les enfants fréquenter l'école de façon assidue avant 6 ans et Écolo est même favorable à un abaissement de l'obligation scolaire... à 3 ans, même si les Verts craignent que le mécanisme de la majorité crée un conflit de compétences.

Les taux de scolarisation sont, actuellement, de 91,6 % à 3 ans, 95,3 % à 4 ans et 96,1 % à 5 ans... Mais ils peuvent varier sensiblement d'une région à l'autre et il existe aussi un écart entre le taux d'inscription et le taux de participation effective... ■

DIDIER SWYSEN

LES ABSENCES EN CLASSE MATERNELLE PEUVENT CAUSER UN VRAI RETARD SCOLAIRE